



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2017-16

Objet : Délibération portant élection d'un Vice-président

Conseillers en exercice	30	Pour	15
Conseillers présents	22	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	6	L'an 2017, le 11 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odysée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	15		
Date de convocation	03/VII/2017		
Date d'affichage	03/VII/2017		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Philippe CASENAVE			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		Jean-Pierre SOUBIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Alain LAFONTANA
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE

Affiché, le

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-16-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017

N° 2017-16

Objet : Délibération portant élection d'un Vice-président

Vu les articles L 2122-7, L2122-7, L2122-7-1 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2014-02 fixant le nombre de Vice-présidents de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Considérant la démission de M. Jean JAMET, Vice-président qui a été acceptée par le Préfet de la Gironde

Rapport de synthèse :

Par application de l'article L 2122-7 du CGCT, l'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés.

Le Président propose de procéder au remplacement au même rang du Vice-président démissionnaire. Il prend acte de la candidature de M. Frank Monteil, maire de Carignan de Bordeaux. Il invite à d'éventuelles autres candidatures.

Le Conseil communautaire procède à l'élection du Vice-président de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Inscrits :	30
Votants :	28
Blancs / Nuls :	12 blancs ; 1 nul
Exprimés	15
Majorité absolue :	8
Frank MONTEIL	15

Le candidat Frank MONTEIL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 11 juillet 2017

Le Président

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-16-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017